



## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2023

### COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le Conseil Municipal s'est réuni, le mercredi 6 septembre à 20 heures, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, Maire de Mons.

Date de convocation : le 01 septembre 2023

Madame Véronique DOITTAU procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.  
Le Quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h05.

#### **15 membres étaient présents à l'ouverture de la séance**

Elodie AUMONIER ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA.

#### **03 membres absents ayant donné procuration**

Anne DEVIGNOT a donné procuration à Georges HENRY ;  
Jean-Luc FABRE a donné procuration à Bernard PROUST ;  
Solange HOLLARD a donné procuration à Mickaël NICOLAS.

#### **01 membre excusé sans procuration**

Malika BAREIL

**Secrétaire de séance :** Sylvie COMPIN

### **Conseil Municipal du 06/09/2023**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

#### **2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2023**

#### **3. RESSOURCES HUMAINES - ADMINISTRATION**

- a) Convention avec le CDG31 : aide au recrutement d'un DGS – *délibération 29/2023*
- b) Suppressions de postes : mise à jour 2022-2023 du tableau des effectifs – *délibération 30/2023*
- c) Modification volume horaire d'un poste d'adjoint technique - *délibération 31/2023*



- d) Convention de mise à disposition de matériel à la commune de Beaupuy - *délibération 32/2023*

#### **4. FINANCES**

- a) Changement de plan comptable : mise en place de la M57 - *délibération 33/2023*
- b) Décision modificative au budget primitif n°01-2023 - *délibération 34/2023*

#### **5. VIE DE VILLAGE**

- a) Ouverture dominicale des commerces pour 2024 - *délibération 35/2023*
- b) Convention Marathon des mots - *délibération 36/2023*
- c) Conventions de prêt des salles communales aux associations - *délibération 37/2023 ; délibération 38/2023 ; délibération 39/2023 ; délibération 40/2023 ; délibération 41/2023*

#### **6. ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE**

- a) SDEGH, programme LED ++ : rénovation de l'éclairage public - *délibération 42/2023*
- b) SDEHG, Cœur de village : rénovation de l'éclairage public de la place du Languedoc - *délibération 43/2023*

#### **7. COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL** (à titre d'information)

- a) Communication du rapport d'activité du SDEHG
- b) Bilan d'activité 2022 de l'ALAE

#### **8. INFORMATIONS DIVERSES**

- a) Suivi des travaux du bâtiment scolaire
- b) Rentrée scolaire
- c) Calendrier HCR
  - Forum des association et Accueil des nouveaux monsois, le 9 septembre 2023
  - Le vide grenier, le 10 septembre 2023
  - La fête de Mons, du 15 au 17 septembre 2023
  - Mons à incroyable talent, organisé par le CMEJ, le 1<sup>er</sup> octobre 2023
  - Inauguration de l'école Thomas Pesquet, le 7 octobre 2023
  - Week end Culture, le 14 octobre 2023
  - Automne Art, le 18 novembre 2023
- d) Départ de la DGS et son remplacement

#### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame le Maire propose comme secrétaire de séance Sylvie COMPIN.

**VOTE : Unanimité**

**Madame le Maire présente l'ordre du jour**



## 2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2023

VOTE : Unanimité - Une abstention : Anne FERRAND

## 3. RESSOURCES HUMAINES - ADMINISTRATION

### a) Convention avec le CDG31 : aide au recrutement d'un DGS – *délibération 29/2023*

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne dispose d'un service d'aide au recrutement. Les métiers de directeur général étant actuellement en tension, la commune l'a sollicité pour le recrutement d'un attaché territorial pour la fonction de directeur général de services. Elle a choisi les interventions de conseil et d'assistance au recrutement pour un montant de 650 €. L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les modalités d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'aide au recrutement par le CDG31.

VOTE : Unanimité

### b) Suppressions de postes : mise à jour 2022-2023 du tableau des effectifs – *délibération 30/2023*

L'avancement des agents, l'évolution des missions et du volume horaire ainsi que les recrutements donnent la plupart du temps lieu à des créations de poste. Suite à ces créations, il convient, par la suite, de supprimer les postes qui ne sont plus pourvus. Après avis du comité social territorial, la commune doit supprimer les postes suivants :

- La **suppression** d'un emploi de technicien, à 28h00 hebdomadaires (mutation vers une autre collectivité).
- La **suppression** d'un emploi d'adjoint technique, à 29h00 hebdomadaires (départ en retraite).
- La **suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à 34h50 hebdomadaires (avancement de grade).
- La **suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à 27h22 hebdomadaires (avancement de grade).
- La **suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, à 27h22 hebdomadaires (départ en retraite).
- La **suppression** d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe, à 20h50 hebdomadaires (poste non pourvu).
- La **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif, à 31h50 hebdomadaires (avancement de grade).
- La **suppression** d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe, à 30h88 hebdomadaires (avancement de grade).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la suppression de l'ensemble de ces postes.

VOTE : Unanimité

### c) Modification volume horaire d'un poste d'adjoint technique – *délibération 31/2023*

L'organisation de l'année scolaire 2023-2024 rend nécessaire la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique territorial du service école. Cette évolution



horaire, inférieure à 10 % de la durée hebdomadaire de travail, entraîne une évolution horaire passant de 29h30 à 31h07 hebdomadaires. Cette variation permet de prendre en compte l'évolution de la charge de travail induite par la modification des missions afférentes au poste.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique territorial du service école telle que ci-dessus.

**VOTE : Unanimité**

**d) Convention de mise à disposition de matériel à la commune de Beaupuy – délibération 32/2023**

Dans le cadre d'une ouverture de classe dans son école élémentaire, la commune de Beaupuy sollicite la commune de Mons pour un prêt de 10 tables et de 10 chaises. Le matériel appartenant à la commune de Mons, ce prêt doit être encadré par une convention. Le prêt de matériel est convenu pour l'année scolaire 2023-2024, afin de laisser le temps nécessaire à la commune de Beaupuy d'acquérir le matériel dont elle a besoin pour équiper cette nouvelle classe.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de matériel scolaire pour la commune de Beaupuy.

**VOTE : Unanimité**

#### **4. FINANCES**

**a) Changement de plan comptable : mise en place de la M57 - délibération 33/2023**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 a été instaurée au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. La version M57 abrégée, réservée aux collectivités de moins de 3500 habitants, à la vue de ses besoins et exigences comptables, est la forme préconisée pour la commune de Mons. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de MONS son budget principal.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville de MONS.

**VOTE : Unanimité**

**b) Décision modificative au budget primitif n°01-2023 - délibération 34/2023**

**Décision modificative n°1-1**

L'opération N°31 relative à la construction d'un terrain de boules a été annulée. D'un autre côté, il a fallu réaliser des travaux supplémentaires de terrassement, non prévus dans la programmation annuelle, sur les jeux de l'espace Monac.

Il s'avère donc nécessaire de transférer des crédits de l'opération 31, d'un montant de 10 000 €, vers l'article 2312, afin de financer le terrassement des jeux de l'espace Monac.



Section d'investissement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°1
Dépenses opération 31 / 2313	10 000 €	- 10 000 €	0 €
Article 2312	64 743,44 €	10 000 €	74 743,44 €
Montant total de la section d'investissement	3 128 106,52 €	0 €	3 128 106,52 €

**VOTE : Unanimité**

**Décision modificative n°1-2**

Afin d'assurer la viabilisation des terrains du lotissement Cantalauze3, il convient de transférer 150 000 € de l'opération 26 sur l'article 2312 afin de compléter les crédits nécessaires à la viabilisation des terrains du lotissement de Cantalauze3, en conservant intacts les équilibres financiers déjà existant sur la section d'investissement.

Section d'investissement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°2
Dépenses opération 26 / 2313	2 613 711,08 €	- 150 000 €	2 463 711,08 €
Dépenses Article 2312	74 743,44 €	+ 150 000 €	224 743,44 €
Montant total de la section d'investissement	3 128 106,52 €	0 €	3 128 106,52 €

**VOTE : Adopté à la majorité – 3 votes contre (Anne DEVIGNOT, Georges HENRY, Jean-Claude LAFFONT).**

**Décision modificative n°1-3**

Sur sollicitation de la Trésorerie de Balma, pour inscrire des crédits nécessaires à la constatation d'une dotation pour dépréciation de créances douteuses sur le service de restauration scolaire, il est nécessaire de transférer 170 € de l'article 6718 vers l'article 6817.

Section fonctionnement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°2
Dépenses Article 6718	1 000,00 €	- 170,00 €	830,00 €
Dépenses Article 6817	0 €	+ 170,00 €	170,00 €
Montant total de la section de fonctionnement	1 913 050,24 €	0 €	1 913 050,24 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces décisions modificatives au budget 2023.

**VOTE : Unanimité**



## 5. VIE DE VILLAGE

### a) Ouverture dominicale des commerces pour 2024 - *délibération 35/2023*

Les communes membres de Toulouse métropole délibèrent chaque année afin de désigner, sur le territoire de la métropole, les jours d'ouverture dominicale pour l'année à venir. Pour 2024 les jours proposés sont :

- Le 1er dimanche suivant le début des soldes d'hivers (soit le 14 janvier) ;
- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'été (soit le 30 juin) ;
- Les 1er, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les jours d'ouverture dominicale proposés ci-dessus.

**VOTE : Adopté à la majorité – Une abstention (Françoise GARRIGUES) et un vote contre (Anne FERRAND).**

### b) Convention Marathon des mots - *délibération 36/2023*

Toulouse Métropole, via l'association « Toulouse le Marathon du livre » propose un partenariat littéraire pour l'organisation de l'évènement « le Marathon des mots ».

Une convention est proposée. Mons a accueilli deux évènements animés par Pascal DESSAINT :

- Ateliers polar : expérience d'écriture guidée, 2 séances de 3 heures de 9h30 à 12h30 ou de 14h30 à 17h30, le dimanche 25 juin, salle Monac ;
- Lecture « 1886, l'Affaire Jules Watrin », sur le parvis de la mairie le mardi 27 juin à 19h00. La lecture sera traduite en langue des signes française dans le cadre du partenariat avec « Villes pour tous » ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention Marathon des mots.

**VOTE : Unanimité**

### c) Conventions de prêt des salles communales aux associations - *délibération 37/2023 ; délibération 38/2023 ; délibération 39/2023 ; délibération 40/2023 ; délibération 41/2023*

La municipalité met à disposition des associations communales, à titre gracieux, plusieurs salles ainsi que des locaux de stockage de matériel. Ces mises à disposition doivent passer par l'établissement de conventions entre la municipalité et les associations afin de convenir des modalités d'utilisation des locaux concernés.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conventions de mise à disposition des salles communales et de leurs locaux de stockage de matériel à diverses associations communales.

**VOTE délibération 37/2023 : Unanimité**

**VOTE délibération 38/2023 : Unanimité**

**VOTE délibération 39/2023 : Unanimité**

**VOTE délibération 40/2023 : Unanimité**

**VOTE délibération 41/2023 : Unanimité**

## 6. ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE

### a) SDEGH : programme LED ++ : rénovation de l'éclairage public - *délibération 42/2023*

Le SDEHG a identifié 212 points lumineux à rénover dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « LED++ ». Ce choix conduira à des économies d'énergie de 80



% sur l'ensemble des points lumineux rénovés. Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

11 contributions annuelles aux travaux	-	10 243€/an
Factures d'électricité	14 351€/an	2 672€/an
<b>Total des dépenses</b>	<b>14 351€/an</b>	<b>12 915€/an</b>

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de rénovation proposé par le SDEHG.

#### VOTE : Unanimité

#### b) SDEHG : Cœur de village : rénovation de l'éclairage public de la place du Languedoc - délibération 43/2023

Suite à la demande de la commune du 21/11/2022 concernant la rénovation de l'éclairage public sur le projet cœur de village, le SDEHG a réalisé un Avant-Projet Sommaire, la commune doit désormais s'engager sur sa participation financière. Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	32 480 €
• Part SDEHG	82 500 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>97 003 €</b>
Total	211983 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avant-projet.

#### VOTE : Unanimité

### 7. COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

#### a) Communication du rapport d'activité du SDEHG

Conformément à l'article L5211.39 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser chaque année à chaque commune membre, un rapport retracant l'activité de l'établissement. Ces rapports annuels doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal. Ce rapport d'activité 2022 a été mis à disposition du Conseil Municipal en pièce jointe de la note de synthèse.

#### b) Bilan d'activité 2022 de l'ALAE

Madame Frédérique LION, adjointe à l'enfance, présente le bilan financier, humain et pédagogique du délégataire du service périscolaire Léo Lagrange. Plusieurs projets ont été proposés aux enfants sur les différents temps périscolaires. Ce rapport d'activité a été mis à disposition du Conseil Municipal en pièce jointe de la note de synthèse.



## 8. INFORMATIONS DIVERSES

### a) Suivi des travaux du bâtiment scolaire :

Le chantier de construction de l'école Thomas Pesquet a redémarré après les congés.

Les fondations ont été coulées et les soubassements sont en cours. Le gros œuvre en béton devrait être terminé pour fin novembre jusqu'au plancher haut du RDC. En suivant les élévations des murs en ossature bois commenceront.

La maçonnerie du nouveau local poubelle est terminée et bientôt les containers y trouveront leur place. En effet, pendant les vacances de Toussaint, la plateforme d'accès au local poubelle sera construite.

La clôture définitive de chantier a été mise en place. En conséquence, un sens unique est institué dès maintenant. L'accès au parking de l'école se fera uniquement à partir de la place du Languedoc via l'avenue des Pyrénées et la sortie vers la rue de la Seillonne.

Cette clôture sera en place au moins jusqu'au mois d'avril et ensuite les travaux d'aménagement urbain autour de l'école commenceront.

Pour compléter les possibilités de stationnement autour de l'école, il a été demandé au personnel enseignant, ALAE et entretien de se garer lorsque le temps le permet dans la prairie au-dessus de l'aire de jeux. Les parents peuvent également se garer sur ce parking.

Indépendamment du chantier, dans l'été, l'aménagement du self de la cantine a été réalisé et il sera opérationnel dès la rentrée.

### b) Rentrée scolaire

Cette année, il y a 170 enfants inscrits à l'école répartis en 7 classes :

- 2 classes de maternelle en double niveau : PS-MS et MS-GS
- 5 classes élémentaires à niveau simple.

Plusieurs changements à l'école :

La commune a le plaisir d'accueillir Séverine Calmette en tant que directrice de l'école : elle était déjà à l'école les 3 années précédentes comme décharge de la directrice. Elle connaît donc bien l'école, l'équipe éducative, le personnel communal et les élus.

En ce qui concerne l'ALAE, Anabel Dray est partie et est remplacée par Frédéric Dura.

Réaménagement des classes maternelles : le dortoir a été déplacé dans un préfabriqué et la classe a été déplacée à la place du dortoir.

D'autre part, durant les vacances, des travaux ont été réalisés et un self-service a été installé. Depuis la rentrée, nous avons constaté moins de bruit, plus de fluidité, et moins de restes dans les assiettes. Toutes les équipes communale et ALAE sont mobilisées pour que tout se passe au mieux.

Nouveauté : l'école est passée en collecte obligatoire des bio-déchets. L'objectif travaillé est la lutte contre le gaspillage alimentaire, et le compostage pour minimiser le poids de ces biodéchets. Un bilan des pesées hebdomadaires sera effectué.



**c) Calendrier des manifestations :**

- Forum des associations et Accueil des nouveaux monsois, le 9 septembre 2023
- Le vide grenier, le 10 septembre 2023
- La fête de Mons, du 15 au 17 septembre 2023
- Mons à incroyable talent, organisé par le CMEJ, le 1<sup>er</sup> octobre 2023
- Inauguration de l'école Thomas Pesquet, le 7 octobre 2023
- Week end Culture, le 14 octobre 2023
- Automne Art, le 18 novembre 2023

**d) Départ de la DGS et son remplacement**

Cette rentrée de septembre a été marquée par un changement au poste de Directrice Générale des Services de la commune. C'est désormais Margot GEORGEL qui occupe ce poste suite à la demande de mutation d'Alexandra ARABIA.

**Margot GEORGEL** a été recrutée avec l'accompagnement du Centre de Gestion (CDG31). Elle possède une formation MASTER 2 Mention Droit public Parcours Droit des Collectivités Territoriales à l'Université TOULOUSE 1 et est lauréate 2022-2023 du concours d'attaché territorial. Elle dispose également d'une expérience au poste de coordinatrice de la caisse des écoles de Toulouse. Sa prise de poste s'est faite le 21 août.

**Alexandra ARABIA** a demandé sa mutation pour une prise de poste de chargée de mission auprès du SGAR, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, à compter du 17 septembre 2023.

Au nom du conseil municipal, madame le Maire tient à remercier chaleureusement Alexandra ARABIA pour ses bons et loyaux services rendus à la collectivité pendant ses 3 dernières années et souhaite la bienvenue à Margot GEORGEL, à qui elle confie désormais la gestion des 14 agents communaux et le suivi des projets en cours.

**L'ordre du jour étant épousé la séance est clôturée à 21h30.**